

Université du Québec à Montréal
Monsieur Robert Proulx, recteur
proulx.robert@uqam.ca

Montréal, 4 avril 2016

**Objet : Lutte au harcèlement et aux agressions sexuelles à l'UQAM :
un pas en avant, deux pas en arrière !**

Monsieur le recteur,

Par la présente, nous, membres de la communauté de l'UQAM, désirons exprimer notre grande inquiétude quant à l'engagement réel de l'administration de mettre un terme au problème de violence à caractère sexuel, incluant le harcèlement, sur nos campus, dans notre milieu de vie, d'étude et de travail.

Des événements récents nous invitent à douter de la bonne volonté de l'administration.

1 - La suppression du poste d'intervenante en relation d'aide spécialisée en intervention auprès des victimes d'agression sexuelle.

Créé en janvier 2015, ce poste répondait à des demandes spécifiques concernant des services de soutien en matière d'agression sexuelle, demandes formulées notamment dans le cadre d'une mobilisation collective à l'automne 2013. L'embauche de l'intervenante faisait également suite à la forte médiatisation, tant des cas d'agression sexuelle en contexte universitaire, que de l'inertie des institutions dans ce dossier, incluant l'UQAM et ce, malgré des demandes d'action répétées depuis les années 1990. L'intérêt du poste d'intervenante réside précisément dans le fait que sa titulaire agit à titre d'intervenante et non en tant que « conseillère » ou « agente ». Un tel poste répond aux recommandations d'expert.e.s dans le domaine de la violence à caractère sexuel en milieu universitaire.

Embauchée depuis un an, l'intervenante en relation d'aide spécialisée en intervention auprès des victimes d'agression sexuelle de l'UQAM a fourni un service de qualité aux membres de la communauté universitaire qui vivaient des situations de harcèlement ou d'agression. Elle a fait le pont avec la population étudiante par sa présence lors d'activités d'intégration, par des ateliers de formation, de sensibilisation et de prévention animés en classe, par son rôle de liaison auprès de divers comités et surtout, par le soutien offert, indépendamment des procédures de plaintes formelles. Elle a fourni une

expertise précieuse au comité institutionnel de la Politique 16, en plus de représenter le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH) à la Table de concertation en agression sexuelle de Montréal. Elle a participé activement à la rédaction du Guide des bonnes pratiques en matière de harcèlement et de violence sexuelle du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a aussi collaboré au lancement et à l'organisation de la campagne de sensibilisation sur le consentement *Sans oui c'est non*; tout cela, sans compter le traitement de dossiers en harcèlement au BIPH, alors que Jenny Desrochers, porte-parole de l'UQAM, évoquait dans les médias une forte « recrudescence des signalements et des plaintes » (Journal de Montréal, 3/01/2015) depuis la campagne d'autocollants placardés sur les portes de bureaux d'enseignant.e.s.

Les multiples formes d'agressions à caractère sexuel entraînent des conséquences psychiques et physiques bien documentées, et la guérison des victimes exige souvent l'accompagnement par une personne spécialisée dans ce domaine. Comme les agressions à caractère sexuel sont autant de prises de pouvoir, principalement des hommes envers des femmes et des enfants, une intervenante adhérant à une analyse et une approche féministes de ces enjeux est nécessaire pour accueillir, soutenir et accompagner adéquatement les victimes. Nous croyons que le bien-être des étudiantes et des employées de l'UQAM ne saurait faire les frais de compressions budgétaires. Cette décision de ne pas renouveler le poste va à l'encontre de la responsabilité de l'UQAM d'offrir à toutes les personnes qui y travaillent ou y étudient un environnement sain.

Rappelons :

- 1) que l'UQAM vient d'adhérer à la campagne provinciale pan universitaire *Sans oui, c'est non*;
- 2) qu'une recherche indépendante s'y mène actuellement sur le problème de la violence sexuelle en milieu universitaire (ESSIMU);
- 3) le contexte sociojuridique actuel entourant les violences sexuelles (#AgressionsNonDénoncées, procès Ghomeshi, etc.).

Selon nous, un tel contexte est susceptible de générer des signalements. Il risque également de raviver les traumatismes de plusieurs survivantes de violence à caractère sexuel (dont certaines auront besoin du soutien de leur employeur ou institution universitaire). Ainsi, l'abolition du poste d'intervenante nous fait craindre que le traitement et l'accompagnement des victimes ne soient pas adéquats, faute d'être reçus par une personne compétente et spécifiquement formée à cet effet.

2 - Les obstacles institutionnels à la lutte à la violence à caractère sexuel en milieu universitaire.

Nous déplorons une série d'obstacles institutionnels qui se multiplient et ont pour effet de miner le travail accompli ces derniers mois. Un obstacle important se situe dans l'écart de perception quant à la gravité des gestes dénoncés entre, d'une part, les personnes détenant le pouvoir de donner des sanctions aux agresseur.e.s et, d'autre part, les victimes de ces agressions. Un tel écart s'est manifesté de multiples manières : absence de sanctions ou de mesures disciplinaires envers les personnes ayant posé des gestes inappropriés et dûment dénoncés; comité disciplinaire non convoqué; sanctions trop légères en regard de la gravité du geste reproché et ce, malgré certaines recommandations émises par des enquêtrices, enquêteurs externes ou par des représentantes du BIPH. Cet obstacle contribue à miner la crédibilité du BIPH comme étant un espace de dénonciation utile pour les survivantes de violences à caractère sexuel.

Un autre exemple d'obstacle institutionnel, nous incitant à répondre par la négative à la question posée par Rima Elkouri : « La direction de l'Université du Québec à Montréal prend-elle assez au sérieux la question du harcèlement sexuel ? » (*La Presse*, 19/9/2015), réside dans le fait que nous attendons toujours le rapport annuel du BIPH qui devait être disponible en février 2016, comme s'y était engagé le secrétaire général de l'UQAM, Normand Petitclerc, dans sa réponse à la lettre de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) en décembre 2015. Certes, Monsieur le recteur, vous attribuez au récent congé de maladie de la directrice du BIPH la lenteur de « l'avancement des dossiers en matière de harcèlement sexuel » (dans une entrevue accordée au *Montréal Campus*, 22/3/2016). Toutefois, cette excuse nous paraît pour le moins problématique considérant la piètre feuille de route du BIPH depuis sa fondation en 1989, justifiant d'autant plus la pertinence d'une deuxième employée pour soutenir et accompagner les victimes.

3 - Le sabotage du travail de révision de la Politique 16 sur le harcèlement.

Le Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel, chargé de réviser la Politique 16, a été créé en mai 2014, mais le site internet de l'UQAM ne diffuse que très peu d'informations sur ses travaux. Rappelons que « l'objectif fondamental de cette politique est de prévenir le harcèlement sexuel à l'égard de quelque membre que ce soit qui compose la communauté universitaire », comme en fait foi la page web institutionnelle qui la présente. Le secrétaire général de l'UQAM, Normand Petitclerc, déclarait récemment au Conseil d'administration

que la Politique serait prête pour le mois d'avril. On peut se surprendre d'une telle annonce alors que toutes les rencontres du Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel ont été annulées depuis celle du 25 janvier 2016. À cette occasion, le Secrétaire général avait d'ailleurs remis en question le mandat même du Comité et ce, sans consultation ou mandat d'une quelconque instance. De plus, la justification que M. Petitclerc offre pour expliquer la suspension des travaux du Comité, soit l'arrêt de travail de la directrice du BIPH, nous apparaît pour le moins insuffisante, puisque cette dernière n'a été présente qu'à deux rencontres du Comité au cours de la dernière année, ce qui n'a jamais empêché le Comité de se réunir et d'avancer dans ses travaux.

Si nous prenons le temps et la peine de vous faire parvenir ce message, c'est que nous aimons profondément notre université, que nous avons à coeur son personnel et son corps étudiant, et que nous croyons que notre environnement doit être exempt de violence à caractère sexuel. Plusieurs d'entre nous avons, à de multiples reprises, mis la main à la pâte pour engager notre université dans ce processus de transformation qui sous-tend aussi la lutte contre l'impunité. Il est plus que temps de pouvoir compter sur l'engagement indéfectible de l'administration afin d'envoyer un message clair de tolérance zéro et d'assurer un soutien réel aux victimes de ces violences qui va au-delà d'un service de conseils juridiques et administratifs. Outre la responsabilité légale d'agir en ce sens, c'est en tant qu'institution publique, dotée du plus important institut consacré aux études féministes en Amérique du Nord francophone, reconnue pour son engagement dans et avec la société civile, que l'UQAM a le devoir d'être à l'avant garde de cette lutte et de développer des pratiques exemplaires et pérennes.

Quant à vous, Monsieur le recteur, lors d'une rencontre avec le personnel de la Faculté des sciences humaines, le 22 janvier dernier, vous déclariez que ce dossier était une « priorité ». Nous tenons à vous rappeler cet engagement. Nous souhaitons que vos allocutions se traduisent en actions.

c. c. Lise Bissonnette, présidente du Conseil d'administration
bissonnette.lise@uqam.ca

Normand Petitclerc, secrétaire général
petitclerc.normand@uqam.ca

René Côté, vice-recteur à la Vie académique
cote.rene@uqam.ca

André Dorion, vice-recteur aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

dorion.andre@uqam.ca

Maude Rousseau, directrice par interim du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

rousseau.maude@uqam.ca

Signataires :

1. Geneviève Pagé, professeure
2. Sandrine Ricci, doctorante et chargée de cours
3. Eve-Marie Lampron, professeure associée
4. Martine Delvaux, professeure
5. Mariève Ross, chargée de cours
6. Mélissa Blais, doctorante et chargée de cours
7. Geneviève Chicoine, employée de soutien
8. Jean Régnier, chargé de cours
9. Yvette Podkhlebnik, chargée de cours
10. Véronica Gomes, doctorante
11. Marcos Ancelovici, professeur
12. Laurence Ingenito, candidate à la maîtrise
13. Sandrine Bourget-Lapointe, candidate à la maîtrise et étudiante employée
14. Camille Robert, étudiante et survivante
15. Lynda Khelil, candidate à la maîtrise
16. Marie Drouin, doctorante
17. Marie-Pier Richer-Laplante, Centre des Femmes de l'UQAM
18. Vincent Romani, professeur
19. Sarah Labarre, étudiante
20. Isabelle Gusse, professeure
21. Josée Lavigueur, secrétaire de direction
22. Valérie Lebrun, doctorante
23. Marie Bouvier, chargée de cours
24. Hélène Belley, chargée de cours
25. Sarah-Jade Bernier, candidate à la maîtrise
26. Karine Ratté, candidate à la maîtrise
27. Violaine Gasse, secrétaire
28. Marie-Christine Lemieux-Couture, doctorante

29. Delphine Gauthier Boiteau, étudiante et employée
30. Karelle Villeneuve, étudiante
31. Chloé Fortin Côté, étudiante employée
32. Martine Poulin, commis de bibliothèque
33. Marie-Dominick Langlois, candidate à la maîtrise
34. Rébecca Beauvais, chargée de cours
35. Anouk Michaudville-Renaud, candidate à la maîtrise et employée étudiante
36. Marie Blais, chargée de cours
37. Etienne Lavigne, étudiant
38. Nathalie Blanchet, chargée de cours
39. Rosalie Dufour-Villeneuve, étudiante
40. Laurence Dufour-Villeneuve, étudiante
41. Anne-Julie Beaudin, étudiante
42. Maude Lecompte, doctorante et chargée de cours
43. Paul Eid, professeur
44. Marie-France Goyer, doctorante
45. Sabrina Maiorano, doctorante
46. Montserrat Emperador Badimon, professeure invitée
47. Dinaïg Stall, professeure
48. Benoit Marsan, doctorant et chargé de cours
49. Isabelle-Anne Lavoie, candidate à la maîtrise
50. Anne-Marie D'Aoust, professeure
51. Francis Dupuis-Déri, professeur
52. Marielle Lacombe, chargée de cours
53. Marie-Ève Campbell-Fiset, candidate à la maîtrise
54. Laurence Pelletier, doctorante
55. Catherine Lavarenne, doctorante
56. Andréanne Béliveau-Côté, candidate à la maîtrise
57. Florie Dumas-Kemp, étudiante
58. Julie Beauchamp, candidate à la maîtrise
59. Maxence Valade, travailleur du Café Aquin
60. Marie Soleil Chrétien, candidate à la maîtrise
61. Michèle Nevert, professeure
62. Véronique Pronovost, survivante et chercheure associée
63. Stéphane Couture, chargé de cours
64. Julie Boivin, candidate à la maîtrise
65. Annie Rochette, professeure
66. Janik Bastien-Charlebois, professeure

67. Olga Navarro-Flores, professeure
68. Lyne Kurtzman, agente de développement
69. Marie-Claude Garneau, étudiante
70. Genevyève Delorme, doctorante
71. Justine Grandmont, étudiante
72. Joëlle Dussault, candidate à la maîtrise
73. Elsa Galerand, professeure
74. Francine Descarries, professeure
75. Suzy Basile, chargée de cours
76. Carole Boulebsol, candidate à la maîtrise
77. Anouk Bélanger, professeure
78. Nicolas Houle, professeur
79. Caroline Jacquet, doctorante
80. Anne Plourde, doctorante
81. Myriam Dubé, professeure
82. René Audet, professeur
83. Émilie Beauchamps, candidate à la maîtrise
84. Karine Carbonneau, candidate à la maîtrise
85. Claude Desrochers, candidate à la maîtrise
86. Stéphanie Vachon, candidate à la maîtrise
87. Luc Bonenfant, professeur
88. Jean-François Hamel, professeur
89. Samuel Ragot, agent de recherche et de planification
90. Céline Rodriguez, étudiante
91. Pierre-Paul St-Onge, agent de recherche et de planification
92. Sandrine Galand, doctorante
93. Rosa Pires, candidate à la maîtrise
94. Jennifer Bélanger, étudiante au premier cycle
95. Joyce Baker, doctorante
96. Geneviève Lafrance, professeure
97. Max Roy, professeur
98. Bernard Duhaime, professeur
99. Stéphanie Benoit-Huneault, candidate à la maîtrise et employée étudiante
100. Christopher Hearn, étudiant
101. Thérèse St-Gelais, professeure
102. Henriette Bilodeau, professeure
103. Pierre Barrette, professeur
104. Catherine Gosselin, professeure

105. Monique Régimbald-Zeiber, professeure associée
106. Rémi Bachand, professeur
107. Michel Laporte, professeur
108. Louis Martin, professeur
109. Marc-André Brouillette, professeur
110. Samuel Cossette, candidat à la maîtrise et membre du CA
111. Christine Major, professeure
112. Valérie Lefebvre-Faucher, candidate à la maîtrise
113. Isis Brisebois, étudiante et employée
114. Louis Chartrand, doctorant
115. Michel Lacroix, professeur
116. Maude Bonenfant, professeure
117. Xavier Lafrance, professeur
118. Élise Dagenais, étudiante à la maîtrise
119. Alice van der Klei, agente de recherche et de planification
120. Lori Saint Martin, professeure
121. L. Caroline Bergeron, chercheure et doctorante
122. Leila Benhadjoudja, doctorante et chargée de cours
123. Julie Lavigne, professeure
124. Louise Cossette, professeure
125. Kim Joly, candidate à la maîtrise
126. Sarah-Maude Le Gresley, candidate à la maîtrise
127. Catherine Sylvestre, candidate à la maîtrise

Après le 4 avril, s'ajoutent :

128. Emilie E. Joly, étudiante
129. Lucia Flores Echaiz, étudiante
130. Audrey Laurin-Lamothe, candidate au doctorat
131. Genevieve Lucas, candidate à la maîtrise
132. Esther Paquette, étudiante
133. Julie Silveira, doctorante
134. Anne Latendresse, professeure